

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM
DU 5 FEVRIER 2015**

Conseillers
élus :
15

Conseillers
présents :
13

Absents
excusés :
2

Absents
excusés
avec
procuration :
0

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le cinq février deux mil quinze, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe
GROSHENS Stéphan
KRETZ Claude
ADAM Denis
BOURGEOIS Patricia
KRETZ Patrice
KRETZ Patrick

HATSCH André
HAUG Cédric
SCHIEBER Denis
HERMANN Gilles
BERTSCH Jacquy
GRAYER Guillaume

Membres absents excusés :

DUTTER Jean-Philippe, UTTER Sylvie

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose le rajout du point suivant à l'ordre du jour de la présente séance :

- **Accueil des représentants de la FDMJC de la COCOBEN**
- **Location du logement sis au rez-de-chaussée du presbytère**

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du procès-verbal du 15 décembre 2014
2. Fixation du prix des lots du bois de chauffage
3. Information relative à la cérémonie de la borne commémorative 2^{ème} DB
4. Information faisant suite à un courrier de Mme TRUTTMANN Johanna concernant l'attribution des terres communales
5. Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à MM. Farid MOUCHABATAI et Sébastien DURIEZ animateurs de la FDMJC relevant de la COCOBEN. Il leur donne la parole.

M. MOUCHABATAI, nouveau responsable du service animation jeunesse (SAJ) de la COCOBEN, remercie le conseil municipal pour son accueil. Cette rencontre avec le Conseil municipal avait pour but la présentation de l'association. Celle-ci compte 4 animateurs et 170 employés répartis sur 25 collectivités. Elle est liée par une délégation de service public à la COCOBEN. Celle-ci est renouvelable.

M. DURIEZ, animateur, fait le point. Il confirme la présence d'une quinzaine de jeunes de la commune lors de leurs rencontres qui se font tous les mercredis après-midi sur une durée de 1h30 depuis déjà 4 ans. Les jeunes préparent en ce moment, leur programme de l'année. On peut citer les activités sportives, l'Oschterputz, et la recherche d'activités permettant une implication dans la vie communale. Par ailleurs, ils ont participé avec les NAP à la tournée de Noël auprès des personnes âgées. Des rencontres sur le plan intercommunal se mettent en place actuellement suite à une demande des jeunes du territoire. Les jeunes de Witternheim y participent activement et y retrouvent des camarades du collège de Benfeld.

1. Désignation du secrétaire de séance et approbation du PV de la séance du 24 novembre 2014

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Nathalie KEYSER, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15/12/2014 sera complété par les informations suivantes :

- a) Concernant la délibération sur le point n°3 du 15/12/2014, fixation du prix du fermage, une erreur de saisie de date est intervenue lire : 26 novembre 2012 et non 2013.
- b) M. HERMANN et Mme BOURGEOIS soulèvent le point concernant l'attribution des parcelles communales. L'information d'attribution n'était pas complète et un rajout est demandé afin de signaler que la demande d'une association n'a pas pu aboutir, jugée incomplète en raison des éléments manquants tels que l'immatriculation, les statuts et le but de l'association.

On ne peut attribuer de terrain à une association susceptible d'être créée.

Madame BOURGEOIS Patricia insiste qu'il faille se tenir aux décisions de la délibération du conseil municipal.

Après vérifications et intervention de ADAM Denis il s'avère qu'il n'a pas participé au débat ni au vote.

- c) M. HERMANN et M. KRETZ Claude souhaitent informer le conseil municipal que la répartition à l'amiable des parcelles communales n'avait pas soulevé de problème particulier.

**Approuvé à la majorité,
1 voix contre, M. Gilles HERMANN.**

2. Fixation du prix des lots du bois de chauffage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été signalé en mairie par les services de l'équipement la dangerosité de certains arbres dont l'abattage s'avère nécessaire.

Suite à des demandes d'administrés, le maire propose de procéder à la vente amiable de bois de chauffage aux habitants de la commune, au prix de 20 € le stère. A cet effet, il a été constitué 12 lots numérotés.

La réservation des lots se fera en mairie.

En cas de plusieurs amateurs pour un même lot il sera procédé au tirage au sort.

Après délibération, les conseillers municipaux décident de :

- **Fixer** la valeur du stère à 20,00 €,
 - **Charge** le Maire de procéder à la cession des lots,
-

3. Information concernant la cérémonie commémorative de la borne 2^{ème} DB

Monsieur le Maire rappelle que l'ancienne municipalité avait voté la mise en place de la borne de la 2^{ème} DB. L'inauguration a eu lieu le 13/12/2014.

Monsieur le Maire remercie M. HATSCH pour son implication. Il liste toutes les personnes ayant contribué gracieusement à la réussite de cette manifestation. Il se félicite de la participation émouvante des enfants.

Monsieur le Maire indique le montant des frais occasionnés qui s'élèvent à 2 345,06 €uros H.T.

La subvention attendue auprès de l'ONAC du Bas Rhin n'ayant pas été débloquée, M.HATSCH demande à ce qu'on réitère notre demande auprès de l'ONAC de Paris, tout en informant M.HUSS de l'ONAC du Bas-Rhin.

Un « chemin de mémoire » apparaîtra sur le site du Souvenir Français et de la Fondation Leclerc à Paris en libre accès.

Un lien pourrait également apparaître sur celui de l'Office du tourisme.

4. Information faisant suite à un courrier de Mme TRUTTMANN Johanna concernant la répartition des terres communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de Mme TRUTTMANN, réceptionné en mairie et relatif à la création d'une exploitation ovine. Monsieur le Maire procède à sa lecture.

M. Patrice KRETZ membre du groupe de travail, explique au conseil municipal les raisons pour lesquelles Mme TRUTTMANN n'a pas été retenue pour l'attribution des terres communales et procède à la lecture du courrier qui lui a été envoyé en retour.

Concernant l'Association Equidé Passion de Witternheim, M Patrice KRETZ explique également que les statuts de l'Association n'étaient pas créés lors de l'attribution des parcelles communales et qu'à ce jour aucun document l'attestant n'est parvenu en mairie.

5. Location du logement au rez-de-chaussée du presbytère

Monsieur le Maire rappelle le départ de M. et Mme LOPEZ Loïc du logement communal depuis le 1^{er} novembre 2014. Une annonce a été déposée sur le site de la commune. Parallèlement, un bilan énergétique a été réalisé par la société DIADEN de Witternheim. Le rapport de diagnostics techniques donne la surface réelle du logement ainsi que le diagnostic de performance énergétique.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de ce logement ne peut se faire qu'à titre précaire et qu'il faut être en mesure de le libérer à la demande de l'Evêché.

Les travaux à prévoir sont le changement de la plaque de cuisson pour un meilleur confort et l'installation d'une hotte.

Il a également précisé qu' il avait réceptionné une demande. Les conditions requises n'étant pas réunies, la demande n'a pas été retenue.

6. Divers

a) PLU

M GROSHENS en accord avec M.HATSCH, rapporteur, du PLU, demande la prise en compte des changements à signaler à TOPOS et la tenue d'une réunion dans les prochaines semaines.

b) Compte administratif et budget primitif

Une réunion concernant la commission des finances devrait se tenir fin février.

c) Le recensement

M. GROSHENS informe le conseil municipal de la fin du recensement pour le 14/02/2015.

A titre indicatif, un pourcentage de 95,7% de réponses a été obtenu. Il reste encore 9 logements à recenser.

M. GROSHENS indique que 475 bulletins individuels ont été distribués et réceptionnés avec un taux de participation par internet de 60%.

En 2010, d'après les informations de l'INSEE, la population de Witternheim comptait 523 habitants.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 22h30.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe ABSENT EXCUSE	GRAYER Guillaume	HATSCH André
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice

KRETZ Patrick	SCHIEBER Denis	UTTER Sylvie ABSENTE EXCUSEE
----------------------	-----------------------	---